



attac

Le Courriel d'information

n° 190 – Vendredi 01 décembre 2000.

A LA PLAGE AVEC ATTAC

Dans ce numéro

- 1- Nice 2000 – Le programme d'ATTAC
- 2- Nice 2000 – Alerte rouge sur le « 133 »
- 3- L'AGCS et les services de santé : l'exemple du Royaume-Uni
- 4- Brèves d'OMC
- 5- Appel à solidarité
- 6- Dakar 2000 – Soutien de parlementaires
- 7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC
- 8- Calendrier international

En bref...

- 1- Nice 2000 – Le programme d'ATTAC. Voici toutes les actions et les débats auxquels nous participons durant le contre-sommet de Nice.
- 2- Nice 2000 – Alerte rouge sur le « 133 ». Rien n'est encore joué. Ce ne sont pas les déclarations diplomatiques du gouvernement français qui sont même pour nous rassurer. Il faut tout simplement arrêter ce projet, maintenant.
- 3- L'AGCS et les services de santé : l'exemple du Royaume-Uni. Pourquoi libéraliser ? Que se cache-t-il exactement derrière le discours de l'efficacité ? A quand une réelle évaluation ?...
- 4- Brèves d'OMC. De nombreuses nouvelles et surtout un suivi des quelques conférences internationales qui se sont tenues ces derniers jours... Bâton de pèlerin à la main on retrouve MM Moore et Lamy.
- 5- Appel à solidarité. Aujourd'hui alors qu'une mobilisation a lieu en Russie, nous vous demandons de bien vouloir agir en solidarité.
- 6- Dakar 2000 – Soutien de parlementaires. Il est intéressant de voir que des représentants commencent à prendre position au côté de la société civile sur l'annulation de la dette. (ce sera du reste l'une de nos revendications à Nice durant le contre-sommet européen)

Nice 2000 – Le programme d'ATTAC

6 décembre

- 12 h 00 – ACTION : Attac se jette à l'eau : « se mouiller pour sauver les droits sociaux », plage Beau Rivage, promenade des Anglais. Plan
- 12 h 30 - Conférence de PRESSE, plage Beau Rivage
- 14 h/18 h – ACTION : manifestation rendez-vous boulevard Verany (près des abattoirs) Plan
- 19 h – FORUM : Rencontres de rue « Paroles d'Européens » (lieu à confirmer)
- 21 h – FORUM « Mondialisation et Europe », présidé par Susan George, vice-présidente d'ATTAC, avec des Européens des réseaux. Lieu : salle Serge Leyrit 15 r Fornéro Ménei Plan

7 décembre

- 7 h 00/12 h 30 – ACTION : « Faire entendre notre voix », encerclement pacifique d'Acropolis, lieu du Sommet européen. Plan
- 11 h/15 h – ACTION : « Paradis fiscaux, paradis mafiosos ». Rendez-vous : voir affichage av Lyautey
- 14 h 30/16 h – FORUM : « Transports maritimes internationaux. Eradiquons la complaisance ». Lieu : salle Serge Leyrit 15 r Fornéro Ménei Plan
- 16 h/18 h FORUM : « Contre la politique de l'Union européenne dans l'OMC », proposé par Susan George (ATTAC), Erik Wesselius (Corporate Europe Observatory), Alexandra Wandel (Friends of the Earth Europe), Kenneth Haar (SOS WTO, Danemark). Lieu : salle Serge Leyrit 15 r Fornéro Ménei Plan



attac

- 21 h – FORUM : « La taxe Tobin en zone euro ».
Lieu : Claj- PACA, av Scudéri (bus 15, 22)

Plus d'informations <http://attac.org/nice2000>

LE 6 DECEMBRE A NICE : AVANT LA MANIF, LA PLAGE !

Nous serons très nombreux à Nice, venus de tous les comités ATTAC de France et d'Europe, pour participer à la manifestation du 6 décembre et aux nombreuses autres initiatives du contre-sommet.

Pour une mise en jambes dans la bonne humeur, nous vous invitons à nous retrouver, tous ensemble, le jour-même à 12 heures, plage Beau Rivage, promenade des Anglais, pour rencontrer la presse et perpétuer une tradition locale : le bain de décembre.

Pour celles et ceux d'entre vous dans l'impossibilité d'être à midi face à la Méditerranée, rendez-vous à 14 heures sur le boulevard Verany à la hauteur du pont Auriol.

Le Bureau d'ATTAC

Nice 2000 – Alerte rouge sur le « 133 »

Ci-joint une brève réflexion du groupe " Economie Balducci " de l'Abbaye de Fiesole à Florence sur les informations fournies dans la lettre de Susan George au Congrès sur la Globalisation qui vient d'avoir lieu à Florence.

Projet de Révision de l'Article 133 du Traité de l'Union Européenne.

Lors de la réunion des 7 et 8 décembre prochains à Nice, la C I G aura à examiner et à approuver la proposition de révision de l'art 133 du Traité d' Amsterdam, dans le sens requis par le Commissaire Lamy afin de permettre au conseil des ministres de prendre des décisions à la majorité en vue de déterminer la position de l' U E dans les négociations commerciales internationales en matière de Services, de Propriété Intellectuelle et d'Investissements, donnant ainsi les pleins pouvoirs à la Commission dans la conduite de ces négociations.

Le motif invoqué est de renforcer ainsi la cohésion et l'union entre les pays de l' U E en matière commerciale.

En réalité le résultat serait de sceller de plus en plus l'orientation néo-Libérale des politiques communautaires en réintroduisant, dans ce cas, une partie importante de l' A M I (Accord Multilatéral sur les Investissements), repoussé lors de sa proposition par l'OCDE et du projet de la Commission pour le Cycle du Millénaire de l' O M C à Seattle qui avait également échoué.

Dans des questions aussi décisives pour la vie des citoyens, ce qui se dessine est un processus d'éloignement toujours plus accentué du pouvoir décisionnel du contrôle démocratique : il s'agit de la croissance du déficit démocratique au sein de l' U E correspondant à l'accroissement parallèle du poids des groupes de pression des entreprises transnationales, en faveur des intérêts desquelles, la Commission et Lamy en particulier se montre de plus en plus dévoués.

Tout cela nous aide à comprendre pourquoi la Commission et les gouvernements européens cherchent à masquer la réalité au moyen des procédés habituels de " réserve " et de secret, et évitent de présenter ce sujet aux citoyens et d'ouvrir un débat public sur les dangers que les accords avec l' O M C et " l' Accord Général sur le Commerce et les Services " font courir à nos peuples.

A ce sujet, il suffit de rappeler quelques points fondamentaux :

- Seattle n'a pas annulé les négociations au siège de l' O M C ni les conséquences négatives qu'elles auraient pour la société.
- Les négociations sur les services – qui recouvrent 160 secteurs différents tels que : la Santé; l'Education; la Culture; l'Environnement; les Transports; les Postes ; la Communication et bientôt l'Energie etc...-se poursuivent à un rythme accéléré depuis le mois de Février de cette année. Et cela parce que l' O M C est une " machine à libéraliser " ; un " Forum de Négociation permanente " ; un parcours où comme le dit le Commissaire Lamy, " il faut toujours aller de l'avant " , " ne jamais s'arrêter " .

La Commission veut augmenter ses pouvoirs en matière de négociations concernant le commerce international. Concrètement, elle pousse à la modification de l'article 133 du Traité d'Amsterdam (ex Article 113 du Traité de Maastricht) de manière à inclure dans ses compétences les négociations en matière de Services, propriété intellectuelle et investissements selon la règle de la " majorité qualifiée " .



attac

Ainsi, le Décret de 1994 de la Cour de Justice Européenne qui établit qu'une telle procédure est inapplicable étant donné que toute décision doit être prise à l'unanimité des pays membres (système de la responsabilité partagée) pour ce qui concerne ces trois secteurs. En substance, les 15 confèrent leur mandat à la Commission mais peuvent opposer leur veto aux accords qu'elle aurait pu souscrire et les parlements nationaux conservent le droit de les approuver ou non.

Au sommet d'Amsterdam en 1997, à elle seule, la France a empêché que l'article 113/133 soit modifié dans le sens de la "majorité qualifiée" qui donnerait en fait les pleins pouvoirs à la Commission ainsi que le désire le patronat européen. L'UNICE (le Syndicat du Patronat Européen) et la table ronde des industriels européens (TABD), qui regroupe les dirigeants des entreprises transnationales les plus importantes d'Europe, font campagne pour obtenir la modification de l'article 133 lors de la prochaine C I G sous la présidence française.

Le Président Romano Prodi a nommé un "groupe de réflexion à haut niveau" pour conseiller la Commission sur cette question : un des trois membres est Lord Simon, ex dirigeant de BP, vice président de la TRIE (les deux autres sont J L Dehaenne ex premier ministre belge et R von Weizsackher ex-président de la république fédérale allemande).

Ce groupe a déjà proposé de "réexaminer le problème de la représentativité de la Commission en matière de commerce" ; La Commission elle-même "retient qu'un amendement substantiel de l'article 133 et une nouvelle rédaction s'imposent"

Sous le régime de la "majorité qualifiée", le Parlement Européen serait "consulté" sur les traités de commerce tels que : le nouvel A G C S ; en fait, les parlements nationaux n'auraient plus rien à dire. A Seattle les ministres de l'environnement des 15 ont désapprouvé l'initiative du Commissaire Lamy quand il a proposé un groupe de travail sur les biotechnologies au siège de l'OMC (tout groupe de travail a tendance à préparer des négociations formelles). Un tel désaveu serait beaucoup plus difficile sous un nouveau régime.

Dans son jugement sur l'Union Européenne de Juin 2000, l'organe de contrôle des politiques commerciales de l'OMC estimait que les marchés publics nationaux n'étaient pas assez libéralisés. Ces marchés représentent 14 % du PIB des 15,

c'est à dire 1 000 milliards de Dollars. "Augmenter la concurrence dans ce secteur est depuis longtemps un objectif de l'UE mais jusqu'à aujourd'hui les résultats ont été décevants" affirme cet organisme mais cela est dû à des "rigidités structurelles". Le rapport souligne en outre le manque d'ouverture à la concurrence dans "les transports et l'audio-visuel".

Cette pression "libérale" se traduit par une attaque directe du système des services publics. En fait selon les principes de l'OMC toutes les subventions accordées aux services publics peuvent être considérées potentiellement comme des "obstacles au commerce", par conséquent, la Santé, l'Education, les Transports etc... courent le risque d'être agrégées au compartiment privé des prestations mercantiles. Ce sont du reste les idées qui circulent dans le cercle des collaborateurs les plus proches du Commissaire Lamy: "La Santé (Publique) et l'Education (Publique) sont mures pour la privatisation"

C'est là le même concept qu'exprime Mme Bachevsky, principale responsable US dans les négociations commerciales : "L'AGCS a pour objectif de réduire ou d'éliminer les mesures gouvernementales qui empêchent aux services d'être librement fournis au travers des frontières nationales"... Tous ces dangers constituent une menace pour l'édification d'une Union Européenne stable dans la mesure où ils risquent d'éloigner de plus en plus les citoyens européens d'institutions technocratiques, imprégnées par la "pensée unique" néo-libérale ayant été créée dans une optique purement mercantile dans l'ignorance la plus totale des processus démocratiques mettent en cause la participation du peuple. En résumé, l'expansion du marché et de sa logique à la quelle adhèrent la direction actuelle de l'UE colonise la société civile et détruisent l'espace public qui constitue la substance même de la démocratie.

Nous requerrons par conséquent que les propositions de modifications de l'article 133 du Traité de l'UE soient repoussées au nom de la souveraineté démocratique des citoyens Européens qui se verrait ainsi vidée de sa substance au profit de cette Europe "Mercantilomonétaire" que sont en train d'essayer d'édifier les responsables de la Commission, des gouvernements et des grandes entreprises.

En outre nous requerrons d'exclure de façon définitive de la compétence de l'OMC tout ce qui a à voir avec : la Culture, l'Environnement et



attac

tous les services publics, et tout particulièrement la Santé, l'Education et les transports qui ne peuvent et ne doivent être considérés comme des marchandises ainsi que le prétend l' O M C avec la menace de voir pénaliser les subventions publiques à ces secteurs parce que retenues comme une violation des lois de la libre concurrence !

Professeur Giuseppe Grazzini
Département de l' Energie " S.Stecco"
Via S Marta 3; 50139 Firenze Italia
Tel +390554796242 Fax +390554796342
Courriel ggrazzini@ing.unifi.it
Publié sur www.carta.org

Traduction : Stan Gir, traducteur bénévole
coordinatrad@attac.org

L'AGCS et les services de santé : l'exemple du Royaume-Uni

Le débat public concernant la manière dont les privatisations des services publics au niveau national dépendent de la politique d'expansion commerciale mondiale voulue par les institutions internationales (OMC, FMI et Banque Mondiale) n'a pratiquement pas eu lieu. Leurs conséquences immenses demeurent encore plus incompréhensibles si l'on se réfère aux traditions démocratiques et de solidarité prévalant en Europe.

Parmi les 160 secteurs de services couverts par l'AGCS, bien peu réalisent encore qu'y sont inclus, services sociaux et médicaux, enseignement, logement et d'autres services fournis par les pouvoirs publics.

La concurrence internationale a diminué les taux de profit tirés de l'industrie. Les entreprises US et européennes se sont alors tournées vers les services comme source de profit alternatif. Aujourd'hui les services représentent un quart des exportations de l'UE et la moitié des IDE (Investissements Directs à l'Etranger) de l'Europe vers l'extérieur. La Banque Mondiale estime que les dépenses d'infrastructure, dans les seuls pays les plus pauvres, mettant en jeu des financements bancaires privés, sont passées de 15.6 Mds\$ en 90 à 120 Mds\$ en 97. 15 % de ceux-ci concernent des IDE dans des projets publics. Le business de la santé (connu au milieu des années 90 comme le "chéri de Wall Street") dépend largement d'un mélange de fonds publics, d'assurances privées et de la participation financière de l'utilisateur.

Cependant, en 97, la bourse dans ce secteur s'est retournée et les gains évalués à 700 M\$ en 96 se sont traduits par 768 M\$ de pertes en 98. La chute des bénéfices s'explique par la saturation du marché et par les stratégies gouvernementale et patronale de contrôle des dépenses de santé. Pour restaurer les profits il fallut donc baisser les marges, augmenter les primes et abandonner certains secteurs. On essaya aussi de s'emparer de nouveaux marchés à l'étranger par l'acquisition de services exploités par la puissance publique. Pour ce faire, un soutien important a été apporté par le gouvernement US, la Banque Mondiale et les institutions financières multilatérales telles que la Banque Interaméricaine de Développement. Les organismes de soins privés visent les fonds publics qui se trouvent derrière les systèmes de soins étrangers.

L'OMC et la Banque Mondiale ont pris grand soin à créer les conditions pour que de tels changements puissent se réaliser. Néanmoins l'OMC a considéré que les progrès dans ce domaine restaient lents. En 95, année de l'introduction de l'AGCS, 27 % seulement des pays membres étaient d'accord pour ouvrir leurs services hospitaliers aux prestataires étrangers. Après 5 ans d'AGCS, la base publique de nombreux systèmes de santé est restée inaccessible aux transnationales.

L'Uruguay Round permettait aux gouvernements de protéger leurs services sociaux et médicaux de l'AGCS en les définissant comme services gouvernementaux.. L'Art.1.3 de l'AGCS dit qu'un service gouvernemental est un service "qui est fourni ni sur une base marchande ni en concurrence avec un ou plusieurs prestataires de services"

L'Art.19 de l'AGCS, cependant, entend bien mettre fin à cette protection. "Les Etats membres entreront dans des négociations successives... en vue d'atteindre un plus haut niveau de libéralisation" Selon le secrétariat de l'OMC, les services couverts par l'Art.1.3 doivent être gratuits. Un grand nombre de gouvernements ont commencé par protéger leurs services de santé des règles de l'AGCS en les définissant de cette façon. Mais l'OMC a vite mis en évidence l'incohérence de cette approche. "Le secteur hospitalier dans beaucoup de pays est composé d'entités publiques et privées qui toutes deux fonctionnent sur une base marchande, faisant payer le patient ou son assureur pour le traitement fourni Il semble donc irréaliste de défendre l'application de l'Art.1.3 et/ou de maintenir qu'il n'existe aucune concurrence entre ces deux types de



attac

prestataires de services." De plus, l'Art.1.3 appelle à mettre un terme aux subventions qui dénature le commerce et demande aux membres de mettre en place des règles visant à les combattre.

Ainsi, chaque fois qu'il y a mélange de fonds publics et privés, (tel que le règlement par l'usager ou par l'assureur privé ou qu'il y a des subventions des infrastructures publiques, le secteur public doit être ouvert aux entreprises étrangères. Sur tous ces points, les systèmes de santé européens peuvent être attaqués.

L'OMC propose un accord sur les services gouvernementaux réformés qui serait le mécanisme initial pour l'ouverture des services publics au privé. Les règles d'assistance publique fournissent le cadre juridique au sein duquel la puissance publique passe ses contrats d'achats de produits, de services ou de financement. Cette procédure a ouvert les services et les marchés nationaux à la concurrence internationale. Les propositions de réformes présentées par l'UE se focalisent sur "l'ouverture de nouveaux marchés potentiels" en étendant l'implication des entreprises privées dans les services publics et par la création de règles contractuelles assurant des "retours corrects sur investissements".

La Banque Mondiale a décrit les services publics comme un frein à l'élimination de la pauvreté dans le monde. Elle n'a pas hésité à affirmer que "si le monopole des services publics ne peut être évité alors mieux vaut choisir la propriété privée en la régulant à la propriété publique". L'OMC se voit bien dans le rôle de coordinateur de ces transferts à l'échelle mondiale.

Le Royaume-Uni fut un des premiers pays développés à suivre les 2 principales recommandations des institutions financières mondiales : introduire la comptabilité commerciale et l'investissement privé dans le secteur public. La réforme des services publics doit être utilisée pour l'élimination de leurs dispositions à caractère sociales afin de permettre aux entreprises privées d'exploiter le financement des services publics par l'Etat.

En 91, le financement individuel a remplacé l'allocation de ressources basée sur les besoins par bassin. On considère généralement les prestations per capita comme une stratégie pour limiter les dépenses; elles donnent aux organismes un puissant moyen de réduire les soins (ceux qui sont nécessaires ou non). Cela facilite également la substitution du financement public par celui du privé (par le biais des

assurances aux particuliers et du versement du ticket modérateur, qualifiés de co-prestation). Ce type de modèle per capita a les faveurs de la Banque Mondiale. L'introduction en Avril 99 de groupes de soins primaires va accélérer le processus. Lorsque les budgets individuels de la Sécurité Sociale seront dépassés, ces groupes auront une plus grande liberté pour utiliser le secteur privé.

Le Ministère de l'Education et de la Formation va aussi tester la co-prestation. Il versera 10.000 £ d'acompte pour la formation individuelle aux élèves quittant le système scolaire afin de s'acquitter de leur frais d'études, comme des coûts d'apprentissage après l'âge de 18 ans dans le secteur public ou privé.

Au RU les seules obligations statutaires de la Sécurité Sociale sont financières et non sanitaires. Cette tenue strictement comptable des ressources rend le privé et le public interchangeables. Elle est la condition préalable à tout partenariat entre les 2 secteurs. Ces changements ouvrent les fonds publics au privé, bien que celui-ci soit présenté comme offrant au public l'accès au financement privé. La privatisation des fonds publics s'est opérée par l'élimination presque totale des fonds publics au financement des nouveaux projets, tels que l'allocation de nouveaux matériels dans le milieu hospitalier. Egalement par l'introduction de subventions directes gouvernementales au privé. Ces politiques touchent plus ou moins tous les services publics du Royaume-Uni et sont largement reproduites par les autres pays développés.

De ce fait on a laissé le secteur public supporter le risque pour les populations les plus fragiles, alors que l'assiette budgétaire pour financer les soins diminuait.

Mais la concurrence entre des prestataires autonomes pour des financements basés sur la personne conduit à une concurrence envers les patients. Preuve est faite au Royaume-Uni que cette concurrence a déstabilisé la fourniture de soins et qu'on est loin des besoins des populations locales.

Les prestataires de sécurité sociale sont dirigés par des fonds, qui ne sont pas soumis à des mécanismes démocratiques ou légaux pouvant donner l'assurance qu'ils agissent dans l'intérêt de leurs populations locales dont leurs patients sont issus. L'objectif d'universalité et d'égalité est remplacé par le règne du consommateur. Malgré la reconnaissance par le gouvernement



attac

du manque aiguë de personnel soignant, l'introduction de la finance privée dans le secteur hospitalier a eu comme résultat la réduction de 30 % des capacités hospitalières et de 20 % des budgets de personnel.

Les inégalités de revenus comme de soins continuent de s'accroître au Royaume-Uni. Les restrictions de la souveraineté nationale imposées par l'OMC via l'AGCS rendront de plus en plus difficile le renversement de ces tendances.

Les gouvernements des USA et de l'UE soutiennent avec acharnement ce modèle dans l'intérêt de leurs milieux d'affaires. Mais l'assaut donné aux hôpitaux, écoles et infrastructures de service public dépend en fin de compte de la promesse faite d'un gouvernement à l'autre d'accroître les marchés privés. Cette promesse ne peut être tenue que si l'opposition des populations aux privatisations est tenue en échec. Il est donc nécessaire de réaffirmer constamment les principes et les valeurs qui sont à la base des systèmes de santé européens et de résister aux projets de l'OMC.

Extrait tiré d'un article de 3 auteurs britanniques : David Price, Allyson Pollock, Jean Shaoul

Brèves d'OMC

1/ Boycott des obligations émises par la Banque Mondiale par des municipalités US

Le mouvement de boycott des obligations émises par la Banque mondiale a reçu un renfort de poids, le 2 octobre dernier. Après Berkeley et Oakland, la municipalité de San Francisco a en effet adopté une résolution visant à cesser d'investir dans ces obligations. La campagne de boycott, dont le coup d'envoi a été donné lors des assemblées de printemps du FMI et de la Banque mondiale à Washington, vise à sensibiliser les collectivités locales sur les impacts négatifs des politiques de la Banque. Le message a toutes les chances d'être pris en considération par elle, puisqu'elle tire 80 % des ses ressources de la vente d'obligations.

2/ Deux "avancées" de la BM

La Banque mondiale a annoncé qu'elle allait fournir 1 milliard de dollars de prêts à l'Afrique sub-saharienne afin qu'elle puisse acheter des médicaments à l'industrie américaine. Cette politique ne fera qu'augmenter le poids de la dette d'un continent déjà fortement saigné sans

résoudre le problème du sida, puisque ces médicaments seront vendus beaucoup trop cher. La Banque mondiale introduit lors de ses programmes des « droits d'usagers ». Ils concernent des secteurs sensibles tels que l'éducation, la santé ou l'accès à l'eau ou à l'électricité et ont pour but de les rendre rentables par l'introduction de droits payants. Les plus pauvres sont pénalisés, ils ne peuvent plus accéder à de tels services, auparavant gratuits ou disponibles pour une somme pondérée selon leurs revenus.

3/ Comité de l'Agriculture : les préoccupations non commerciales

Parmi les propositions qui ont fait l'objet d'un examen, il faut noter celle sur les "préoccupations non commerciales". Elles renvoient aux avantages de la production agricole et de la sécurité alimentaire sur le plan social et environnemental. La longueur des discussions fait comprendre que ce sujet paraît important pour la grande majorité des Etats. Les participants ont reconnu que ces préoccupations existaient dans la plupart des pays mais de grandes différences d'appréciation demeurent en ce qui concerne leur approche dans un contexte de négociations commerciales. L'Argentine, par exemple, a fait remarquer que le Japon, qui est importateur net alimentaire, ne devrait pas avoir accès aux subventions soutenant la sécurité alimentaire, étant donné que ce pays présente un commerce positif avec l'étranger suffisamment important pour régler ses importations en produits alimentaires. En fin de compte, la question est posée pour savoir s'il faut un seul corps de règles s'appliquant à l'ensemble des pays membres, ou s'il ne vaut pas mieux qu'elles soient circonscrites à des disciplines régionales distinctes?

Une autre discussion a porté sur les quotas tarifaires spécifiant les volumes et droits d'entrée portant sur des catégories particulières d'importation. Les grands pays exportateurs ont notamment demandé au Japon la raison qui l'avait empêché en 99 de remplir ses quotas d'importations dans un grand nombre de domaines, tels les produits laitiers, les légumes surgelés et le riz. La réponse japonaise s'est abritée derrière la faible demande du marché intérieur.

Les crédits à l'exportation (qui prennent souvent la forme de prêts garantis à l'export) et qui, pour certains, sont une manière de détourner leurs engagements concernant les subventions à l'export, on fait aussi l'objet d'un débat. Ce



attac

sujet fait également l'objet de discussions au sein de l'OCDE qui se sont rompues dernièrement en raison du désaccord entre les USA et plusieurs pays du Groupe de Cairns concernant les Sociétés publiques de crédit à l'export et la durée d'amortissement de leurs prêts.

4/ La proposition du Quad de différer l'Accord sur les investissements (TRIMs) ne l'empêche pas de continuer de poursuivre certains Etats.

Si 9 pays (concernés pour la plupart par leur secteur automobile) sont en passe de se voir accorder une extension du délai de mise en conformité du TRIMs selon le plan du Président du Comité qui a reçu l'accord des pays du Quad, USA et UE n'en continuent pas moins de poursuivre leur demande devant l'ORD contre les Philippines (USA) et l'Inde (UE).

5/ La Conférence Internationale des Consommateurs face à l'OMC

L'accord sur la propriété intellectuelle de l'OMC (TRIPs) a fait l'objet de critiques argumentées lors de la Conférence (regroupant 263 organisations) qui vient de se tenir à Durban. Les délégués veulent que l'OMC relâche son exigence d'une protection de 20 ans minimum des brevets sur les nouveaux médicaments.

Sa nouvelle présidente, qui dirige l'association australienne, a fait partie du Conseil de planification économique du premier ministre australien. Dans son discours elle a dit aux délégués que les organisations de consommateurs "tiennent le discours du marché et que c'est quelque chose que les gouvernements comprennent, ce qui leur garantit un rôle central parmi les autres organisations de la société civile dans leurs efforts de réforme de l'OMC, de la Banque Mondiale et d'autres institutions économiques supra-nationales au sein desquelles des décisions importantes affectant le bien-être des consommateurs sont prises de plus en plus souvent."

6/ Conférence de l'APEC (Coopération Economique Asie-Pacifique)

Selon Ch. Barshefsky, quelle que soit les préférences politiques de la nouvelle administration, tout nouveau cycle de négociation ne pourra faire abstraction des normes sociales et environnementales étant donné les difficultés que rencontrerait la faible

majorité républicaine à la Chambre des Représentants à amender cette politique.

Les accords commerciaux bilatéraux prolifèrent dans la région. Avec l'entrée prochaine de la Chine à l'OMC et les transferts de flux commerciaux et de capitaux qui en résulteront, les analystes pensent que les accords commerciaux régionaux vont être utilisés par un certain nombre de ces pays pour sécuriser leurs marchés qui pourraient sans cela subir des transformations incontrôlables.

7/ Echec de l'APEC pour déterminer la date de lancement d'un nouveau round

Les propositions des USA, du Japon, de l'Australie et du Canada d'inclure une date cible en 2001 dans la déclaration finale de la Réunion des ministres des AE et du Commerce de ces pays, se sont trouvées confrontées à l'opposition d'un certain nombre de PVD, emmenés par la Malaisie et qui réclame en premier lieu de se mettre d'accord sur un ordre du jour avant l'établissement d'un calendrier.

8/ Réunion des pays africains à Libreville

Dans le discours d'ouverture, M. Moore a déclaré: " l'OMC doit faire plus pour l'Afrique mais l'Afrique doit davantage s'intéresser à l'OMC" Il a mis l'accent sur l'importance d'un nouveau round pour empêcher l'Afrique de se marginaliser davantage. Il a aussi averti qu' "un nouveau lancement qui échouerait serait désastreux". P.Lamy qui a aussi assisté à la réunion a souligné "l'engagement ferme de l'UE à intégrer totalement les PVD au système commercial mondial".

Néanmoins, l'Egypte, Maurice, le Kenya, la Zambie, le Botswana et la Mauritanie ont refusé de signer la déclaration finale appelant à un nouveau round commercial, souhaité notamment par l'UE et les USA. Le représentant de l'Egypte a estimé que si un nouveau round devra inévitablement se tenir un jour, les pays d'Afrique ne l'entameront que lorsque les accords antérieurs auront été entièrement appliqués.

9/ Réunion du TABD : (Lobby des multinationales transatlantiques)

La Conférence du TABD (Transatlantic Business Dialogue) s'est tenue malgré les nombreuses manifestations de protestation qui ont connu une escalade de tensions entre les manifestants et la police anti-émeute qui entourait l'hôtel de Cincinnati abritant la Conférence, lors de son



attac

ouverture. Le principal sujet de discussion a porté sur le plan d'application des ARM (Accords de Reconnaissance Mutuelle), destinés à faciliter la prise en compte des spécifications de sécurité des produits par les entreprises, aux USA comme en Europe. Les négociations sur les ARM sont au point mort compte tenu de manque d'empressement des USA de laisser les agences européennes certifier les produits destinés au marché US, refus qui serait du, selon une source européenne, au fait que les USA "sont terrifiés par les ONG". L'avenir des ARM reste incertain. G.David, Pdt de United Technologies et co-président du TABD, a rappelé qu'il existait un grand nombre de litiges restant à résoudre, concernant notamment la banane, le boeuf et les avions de passagers ainsi que la demande récente de l'UE d'être autorisée par l'OMC à prélever des droits compensatoires de 4 Mds\$ sur les produits US après que ce pays ait voté une modification à son régime fiscal sur ses exportations. Le TABD a aussi recommandé aux deux parties d'utiliser avec plus de précaution l'ORD qui a échoué dans la résolution de plusieurs des conflits existants entre USA et UE.

10/ La France plus "généreuse" que les USA dans son don pour l'assistance technique des PVD au fonctionnement de l'OMC.

La France a donné 1 M€ destiné à l'augmentation de l'assistance technique aux pays les plus pauvres. Il s'agit d'une contribution volontaire du gouvernement français au Fonds Global pour l'Assistance Technique de l'OMC. "C'est un effort supplémentaire du gouvernement devant contribuer au financement des activités d'assistance technique organisées par l'OMC au bénéfice des PVD afin de les aider à tenir complètement leur rôle dans le système commercial multilatéral" a déclaré F.Huwart. Moore a félicité la France pour sa contribution, faisant remarquer que le budget ordinaire de l'OMC pour l'assistance technique (de "seulement 741.000 FS") était insuffisant.

De son côté, la représentante au Commerce US et l'USAID ont annoncé le versement de 650.000 \$ à ce Fonds, destinés à la tenue d'ateliers de formation à la politique commerciale et aux règles de l'OMC pour les pays africains; il devrait également servir au développement de modules d'entraînement gérés par ordinateur.

11/ Transparence externe de l'OMC

Le Canada, les USA et l'UE souhaiteraient une ouverture plus grande dans des domaines tels que la levée de la restriction de la circulation des

documents ainsi que l'établissement d'un mécanisme de contacts avec les Parlements. Ceux qui y sont opposés comme l'Egypte, le Pakistan et le Mexique, affirment que cela minerait la "nature intergouvernementale" de l'organisation. Le Zimbabwe a fait connaître que pour lui le niveau de transparence externe lui paraît correcte et que l'organisation ne devrait pas passer plus de temps ou dépenser plus de ressources sur ce sujet qu'elle ne le fait jusqu'ici.

12/ Essais d'OGM de Monsanto au Kenya

Premiers essais de plants de patates douces génétiquement modifiés développés par l'IRA du Kenya. (avec le soutien de Monsanto, de fondations privées et du gouvernement US) Leur succès pourraient ouvrir la voie à des expériences sur d'autres récoltes tropicales et à l'accroissement du commerce des produits à base d'OGM. Les mouvements de consommateurs, qui soupçonnent Monsanto d'avoir des visées inavouées, ont averti que le débat sur les effets "latéraux" potentiels (résistance aux insecticides, aux antibiotiques chez les humains, perte de l'agriculture indigène) n'avait pas été suffisant. Monsanto soutient qu'il a fait don de sa technologie et que les préventions européennes sur les OGM ne reflétaient pas les besoins africains.

13/ Les IDE en Afrique demeurent largement influencés par les retours sur investissements et la stabilité politique

Les investisseurs étrangers y sont plus soucieux des riches ressources minérales et de la stabilité politique des pays que de leurs politiques macroéconomiques orthodoxes ou de leurs bonnes infrastructures. Ainsi l'Afrique du Sud, le Botswana et Maurice, reçoivent peu d'IDE malgré leur politique économique prudente, alors que l'Angola, la Tanzanie et le Mozambique en reçoivent beaucoup malgré le mauvais état de leurs finances et de leurs infrastructures en matière de transport et de communication. Partout dans la région, le risque politique est l'élément dominant pris en compte, bien plus que des incitations comme l'existence de facilités fiscales ou de zones économiques "off-shore". Les autres facteurs influençant les IDE sont : le manque de main-d'oeuvre qualifiée, l'épidémie de Sida, les coûts de transaction supplémentaires, la corruption et l'exigence d'une prise en main par les locaux.



attac

"L'OMC est un instrument des Occidentaux pour remplacer le colonialisme en marginalisant les PVD"

Cette déclaration a été faite par le Ministre du Commerce du Zimbabwe qui a averti les Etats africains qu'ils pourraient être écrasés par la mondialisation s'ils n'intégraient pas leurs économies. Il les a incités à se joindre aux protestations contre la politique néfaste de l'OMC et à coopérer avec la Diaspora africaine afin de promouvoir le pan-africanisme.

14/ Coupe-feu de la Commission Européenne face aux réactions négatives des consommateurs en matière alimentaire.

La Commission Européenne a proposé la création d'une Agence Européenne de l'Alimentation lui permettant de surveiller toute la chaîne alimentaire, de la ferme à la table du consommateur. Présenté par le Commissaire à la Santé et à la Consommation et par le Commissaire aux entreprises, cette proposition est supposée promouvoir la protection de la santé humaine, les intérêts des consommateurs et la traçabilité dans l'alimentation humaine et animale. L'AEA sera une entité légale autonome de la Communauté. Elle sera chargée de traiter les sujets ayant un rapport direct ou indirect avec la sécurité alimentaire, ce qui devrait inclure les OGM. Elle sera chargée de fournir l'avis scientifique le plus récent aux décideurs européens et d'informer le grand public sur ce sujet.. La Commission continuera de conserver la responsabilité de gestion des risques et des mesures d'urgence à prendre, telles que les interdictions ou l'imposition de conditions particulières dans le domaine du marketing [sans doute étendu à l'étiquetage]. Ce sera un Comité sur la Sécurité alimentaire et la santé animale qui devra veiller à l'application de ces mesures. L'AEA emploiera environ 300 personnes quand il sera entièrement opérationnel [la proposition ne dit pas si ces postes sont réservés en priorité aux éleveurs ruinés, bien qu'ils dépassent largement ce nombre]. Son budget sera d'environ 40 M€. Le siège n'a pas encore été décidé, mais on cite Helsinki, Barcelone et Parme, comme villes désireuses de l'abriter.

Appel à solidarité

SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS DE LA FEDERATION DE RUSSIE EN LUTTE CONTRE LE NOUVEAU PROJET DE CODE DU TRAVAIL.

Le 21 décembre 2000, le gouvernement de la Fédération de Russie soumettra à la Douma un nouveau Code du travail, qui constitue une attaque particulièrement brutale contre les droits des travailleurs.

Cette nouvelle offensive contre les droits des travailleurs intervient après 10 ans de "réformes" sauvages, qui ont signifié, pour l'immense majorité des travailleurs, une chute dramatique de leur niveau de vie (actuellement plus de 60 millions de personnes en Russie vivent en dessous du seuil de pauvreté), le non paiement, à grande échelle, des salaires, la montée du chômage, l'extension d'un secteur informel criminalisé, véritable espace de non droits pour ceux qui y travaillent.

Le projet gouvernemental de Code du Travail a pour objectif déclaré de "mettre la législation du travail en accord avec l'économie de marché", en fait, il vise à priver les travailleurs de tous leurs droits :

- la journée de travail légale passe de 8 heures à 12 heures ;
- les contrats de travail individuels sont favorisés systématiquement, au détriment des conventions collectives ;
- les réductions unilatérales du temps de travail, les mutations, les remplacements, les emplois temporaires sont laissés à la seule discrétion des entrepreneurs ;
- la législation sur le travail des enfants et des femmes est systématiquement remise en cause ;
- les syndicats voient leur rôle dans l'entreprise réduit à une simple figuration.

Toutes les organisations syndicales de la Fédération de Russie ont dénoncé ce projet comme un projet sans précédent de régression sociale, et demandent l'adoption d'un Code du Travail qui donnent aux travailleurs et aux organisations syndicales la possibilité de défendre effectivement leurs droits.

Nous affirmons notre solidarité avec les travailleurs de Russie et leurs organisations à l'occasion des actions de protestation qu'ils ont entreprises et, notamment, pour la journée d'action nationale du 1er décembre.

Les messages de solidarité peuvent être envoyés aux adresses suivantes :

- Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie : president@kremlin.ru
- A.Isaev, responsable de la Fédération des Syndicats indépendants, député à la Douma : isaev@duma.gov.ru



attac

-A.Ivanov, vice président de la Confédération pan russe du travail (VKT), député à la Douma : ivanov@duma.gov.ru

-O.Shein, co-président de la Fédération Zachtchita Truda, député à la Douma : shein@duma.gov.ru

Dakar 2000 : appui de parlementaires

APPUI DE PARLEMENTAIRES EUROPEENS à la rencontre du 11 au 17 décembre 2000 "Dakar 2000 / Afrique: des résistances aux alternatives"

Le nouvel esclavage de l'Afrique dû au fardeau de la dette et à l'imposition de l'ajustement structurel constitue le plus gros scandale du début du XXI^e siècle. Les sommes versées au service de la dette sont, pour la grande majorité des pays africains, proches ou même parfois supérieures de celles affectées à l'éducation et à la santé réunies. Autant de moyens perdus pour la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, la malaria, le sida et d'autres fléaux qui pourraient pourtant être efficacement combattus. Les plans d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le FMI ont contribué à plonger la plupart des pays africains dans une crise profonde, à aggraver les inégalités sociales et de genre, à installer une pauvreté à vaste échelle, à rompre les équilibres écologiques et la sécurité alimentaire, à entretenir des conflits et à créer les conditions d'une recolonisation du continent par des programmes de privatisation et de libéralisation sauvage.

Dans la plupart des cas, la dette a été contractée par des gouvernements non démocratiques généralement soutenus par les pays les plus industrialisés. Loin de profiter aux populations des pays en développement, elle a permis le financement de politiques répressives, voire génocidaires comme au Rwanda en 1994. Le détournement de biens publics et de prêts a été organisé de manière systématique, au vu et au su des créanciers publics et privés du Nord. Une telle dette "odieuse" ne peut-être que nulle et non avenue en droit international.

Qui plus est, en ce qui concerne notamment l'Afrique sub-saharienne, cette dette illégitime réclamée par les "créanciers" occidentaux ne représente qu'une part infime de tout ce qui lui a été extorqué depuis le XV^e siècle, de l'esclavage, qui a arraché au continent entre 60 et 100 millions de ses habitants pour les amener vers les Amériques, à la colonisation suivie de la recolonisation en cours. Loin d'être débitrice, l'Afrique a bien trop payé. C'est pourquoi

l'annulation de la totalité de la dette extérieure de l'Afrique est une exigence éthique et de justice sociale. Elle permettra de libérer immédiatement des ressources indispensables pour investir dans les secteurs productifs, dans l'éducation et la culture, dans la santé, dans l'émancipation des femmes, dans le futur de la jeunesse, dans les infrastructures de base, dans l'éradication de la pauvreté, dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et de répondre à tant d'autres besoins urgents.

Face à ce défi, l'Initiative de Cologne (juin 1999) qui prolonge l'initiative de la BM et du FMI pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ), n'apporte pas de solution réelle. Si nous n'agissons pas, les bonnes intentions affirmées lors du sommet euro-africain au Caire en avril 2000 risquent de rester sans lendemain.

C'est pour cela que nous appuyons de façon décidée le vaste mouvement qui a pris forme à l'échelle mondiale, et qui appelle à l'annulation de la dette des pays du Tiers Monde, et au rejet des programmes d'ajustement structurel qui n'ont fait que répandre la misère et la régression partout où ils ont été appliqués.

En tant que parlementaires, nous demandons que l'Union Européenne et aux Etats membres:

- 1) annulent leurs créances sur les pays en développement et retirent leur appui aux politiques d'ajustement structurel qui ont démontré leur caractère particulièrement néfaste;
- 2) favorisent le recours aux procédures judiciaires permettant d'identifier les responsables, quels qu'ils soient, de détournement de fonds et de biens publics, pour mettre fin à l'impunité de fait dont jouissent les corrupteurs et les corrompus, de récupérer les biens accumulés illégalement et de les rendre aux populations, via des fonds de développement nationaux contrôlés démocratiquement par les citoyens des pays concernés.

Nous soutenons les Rencontres internationales organisées à Dakar (du 11 au 17 décembre 2000) par de nombreux mouvements citoyens d'Afrique sur le thème : "Afrique : des résistances aux alternatives" ainsi que par la coalition Jubilé Sud sur le thème du dialogue Sud/Nord.

Membres du Parlement Européen, Premiers signataires: Joaquim Miranda, Paul Lannoye, Yasmine Boudjenah, Marie-Arlette Carlotti, Harlem Désir, Wolfgang Kreissl-Dörfler, Alain



attac

Krivine, Caroline Lucas, Nelly Maes, Hans Modrow, Luisa Morgantini, Didier-Claude Rod, Fodé Sylla, Sylviane Ainardi, Roseline Vachetta,

Jean Lambert, Hélène Flautre, Ulla Sandbaek, Philippe Herzog (...)

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Vendredi : TREVOUS – PONTOISE – ISSOIRE – MONTENDRE – BEAUMONT SUR OISE – MONTREUIL – ST GENIS POUILLY – PARIS (Rencontres internationales)
- Samedi : PARIS (Rencontres internationales) – NICE 2000 : Attac 02 - Attac 09 - Marseille - La Rochelle - attac18 - Attac 27- Auch - ATTAC Finistère - attac37 - Roanne - attac45 - ATTAC Marne - attac54 - ATTAC moselle - Attac Douaisis - ATTAC Oise- ATTAC Alencon - attac64 - attac66 - Ile de France - ATTAC Rouen - attac79 - attac87 - attac vosges - attac89
- Dimanche : GRENOBLE – PARIS 11
- Lundi : BE : VERVIERS – FR: GRENOBLE – GRANDE SYNTHE – GARDANNE – RENNES – PERTUIS
- Mardi : DOUAI – GRENOBLE – PARIS 15 – MARSEILLE – BEAUMONT SUR OISE – PARIS 11 – NANTES - AVIGNON

Calendrier international.

D'ici à la semaine prochaine voici quelques rendez-vous internationaux. Si vous souhaitez en savoir plus merci de consulter <<http://www.globenet.org/aitec/calendrier/calendrier.htm>>. Pour compléter ce calendrier, merci d'envoyer toute information à : aitec@globenet.org

- 01/12 : « Pour une construction citoyenne du monde », Rencontre internationale à Paris, à l'initiative d'Espace MARX (et de nombreuses autres organisations) La Villette, Paris, France
- 02/12 : « Pour une construction citoyenne du monde », Rencontre internationale à Paris, à l'initiative d'Espace MARX (et de nombreuses autres organisations) La Villette, Paris, France // Assemblée des collectifs de lutte contre le chômage des marches européennes La Villette, Paris, France
- 03/12 : Assemblée des collectifs de lutte contre le chômage des marches européennes La Villette, Paris, France
- 04/12 : Assemblée des collectifs de lutte contre le chômage des marches européennes La Villette, Paris, France
- 06/12 : Manifestation pour une autre Europe
- 07/12 : Sommet des chefs d'Etat de l'Union européenne, fin de la présidence française de l'Union Européenne, Proclamation de la Charte européenne des droits fondamentaux Nice, France
- 08/12 : Sommet des chefs d'Etat de l'Union européenne, fin de la présidence française de l'Union Européenne, Proclamation de la Charte européenne des droits fondamentaux Nice, France